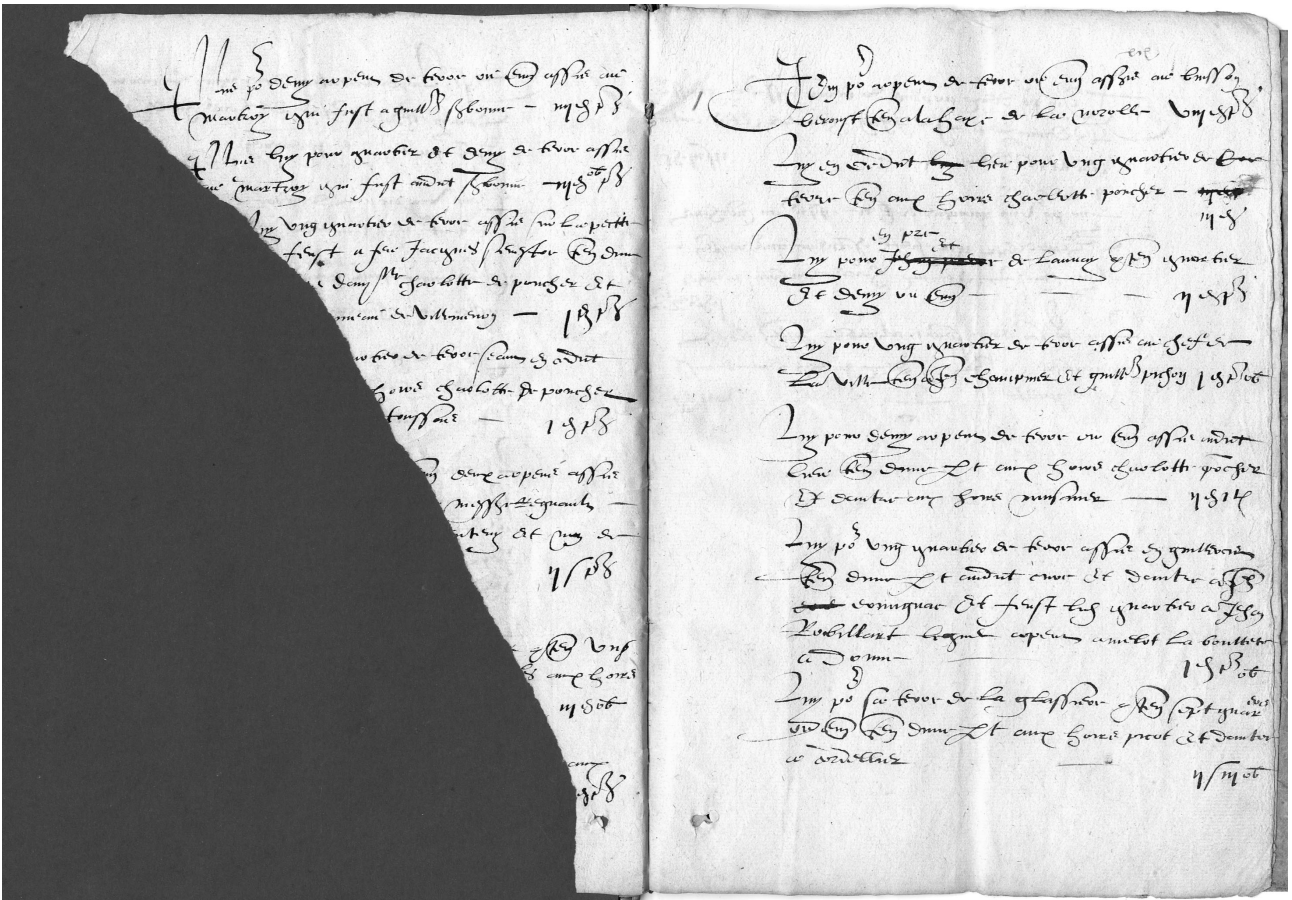


Terrier des seigneurs d'une partie de Santeny
Michel PICOT et Claude SANGUY
1531 – 1540

Document conservé aux Archives départementales de l'Essonne sous la cote A 1057

Image numérique 26



Nom image numérique AD91_A_1057_26

**Transcription effectuée par Mme Le Touzé - Paléographe amateur reconnue
Ex membre très active, du Cercle d'Etudes Généalogistes et Démographiques
du Val-de-Marne**

Nom image numérique AD91_A_1057_26

(page déchirée, verso)

Plus pour 1/2 arpent de terre ou autre, assis au Martroy, qui fut à Guillaume SERBONNE	4 deniers parisis
Plus lui, pour quartier 1/2 de terre assis au dit Martroy, qui fut au dit SERBONNE	4 deniers oboles parisis
Plus lui, 1 quartier de terre assis sur la petite xxx fut à feu Jacques SEVESTRE, tenant d'1 [part aux hoirs de] dlle Charlotte de POUCHER, et xxx de Villemon	1 denier parisis
Plus xxx quartier de terre séant en ce dit xxx hoirs Charlotte de POUCHER xxx [Toussaint]	1 denier parisis
Plus xxx 2 arpents assis xxx messire Regnault xxx Santeny et moi de.	2 sols parisis
Plus xxx contenant un xxx aux hoirs xxx	3 deniers oboles
Plus xxx <i>(fin page déchirée)</i>	
Item pour arpent de terre ou autre, assis au Buisson Beroust, tenant à la Haye de la Moselle	8 deniers parisis
Lui en ce dit lieu pour 1 quartier de terre tenant aux hoirs Charlotte POUCHER	3 deniers
Lui pour un pré et de Launay, contenant 1 quartier 1/2 ou environ	2 deniers parisis
Lui pour 1 quartier de terre assis au Chef de la Ville, tenant à Jehan CHAMPNIER et Guillaume PICHON obole	1 denier parisis
Lui pour 1/2 arpent de terre ou environ, assis au dit lieu, tenant d'1 part aux hoirs Charlotte POUCHER ; et d'autre aux hoirs MUSNIER	2 deniers 1 ?
Lui pour 1 quartier de terre assis en Guillerie, tenant d'1 part au dit curé et d'autre à Jehan DOMIGNAC ; et fut le dit quartier à Jehan ROBILLART lequel arpent AMELOT l'a boutlet xxx a donne.	1 denier parisis obole
Lui pour sa terre de la Glassière contenants 7 quartiers ou environ, tenant d'une part aux hoirs PICOT et d'autre à ARDELLIER	2 sols 3 oboles